

Rapport annuel 2017

Entente volontaire sur l'efficacité énergétique des décodeurs au Canada

D+R
International

Préparé au nom du
comité directeur par :
D+R International

15 août 2018

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3
Vue d'ensemble de CEEVA	4
Objectifs de CEEVA	4
Membres signataires de l'entente et comité directeur.....	4
Engagements des fournisseurs de services	5
Rôle de l'agrégateur de données	5
Marché visé.....	5
Matériel visé	5
Essais des décodeurs	6
Tolérances relatives aux nouvelles caractéristiques	6
Rapport sur les engagements en matière d'approvisionnement.....	7
Tendances et données de référence en matière d'efficacité énergétique.....	8
Divulgaration de l'information sur les modèles aux consommateurs	9
Conclusion	9
Annexe A : Décodeurs reçus pendant la période visée	10
Annexe B : Information des consommateurs sur l'efficacité énergétique.....	14
Annexe C : Vérification annuelle des achats	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Décodeurs reçus en 2017	7
Tableau 2 : CET pondérée moyenne par catégorie de décodeur	8
Tableau 3 : CET pondérée moyenne de l'EVEEDC et de EV des É.-U. pour le Volet 1.....	9
Tableau 4 : Décodeurs reçus par les membres signataires de l'entente en 2017	11
Tableau 5 : Tolérances des bases de décodeurs	13
Tableau 6 : Tolérances relatives aux fonctions des décodeurs.....	13
Tableau 7 : Information sur l'efficacité énergétique destinée aux consommateurs	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Pourcentage de décodeurs reçus en 2017, par catégorie	8
--	---

SOMMAIRE

En 2017, au terme d'échanges de vues appuyés par Ressources naturelles Canada (RNCan), cinq des principaux fournisseurs de services de télévision payante au Canada et trois importants fabricants de décodeurs ont entériné l'Entente volontaire sur l'efficacité énergétique des décodeurs de télévision payante au Canada (EVEEDC ou « entente »).¹ Cette entente découle en partie du succès de la mise en œuvre d'une entente volontaire sur l'amélioration permanente de l'efficacité énergétique des décodeurs en vigueur aux États-Unis.² L'entente a pour principal objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des décodeurs et de promouvoir par la même occasion l'innovation et l'ajout de nouvelles caractéristiques sans jamais compromettre la qualité de l'expérience offerte aux clients.

L'entente prévoit la publication d'un rapport annuel comprenant un résumé des réalisations et des faits marquants pendant l'année civile précédente. Ce premier rapport porte sur l'année 2017 et est publié aux termes de l'entente par l'agrégateur de données indépendant désigné, D+R International, Ltd.

L'entente stipule qu'au moins 90 % des nouveaux décodeurs reçus après le 1^{er} janvier 2017 par les fournisseurs de services signataires de l'entente doivent respecter les niveaux d'efficacité énergétique prévus pour le Volet 1 de la version 3.0 des exigences du programme ENERGY STAR®. D+R a constaté que cet engagement a été respecté et que 100 % des nouveaux décodeurs étaient conformes aux niveaux d'efficacité prévus pour le Volet 1 en 2017.³ Les fournisseurs de services signataires de l'entente se sont engagés à faire en sorte que 90 % des nouveaux décodeurs achetés à partir du 1^{er} janvier 2018 respectent les niveaux d'efficacité plus élevés prévus par le Volet 2 et définis dans l'annexe B de l'entente. D+R a constaté que les signataires de l'entente sont en bonne voie de respecter cet engagement, avec 86,4 % des nouveaux décodeurs qui étaient déjà conformes, en 2017, aux niveaux d'efficacité prévus pour le Volet 2.

En plus d'atteindre les objectifs d'efficacité prévus par l'entente, les signataires de l'entente ont également fait des essais certifiés de tous les appareils visés, assuré un accès public à l'information des caractéristiques de consommation d'énergie des appareils visés et participé à un audit aléatoire annuel des données sur leurs achats afin de vérifier les données fournies, tout en assurant une surveillance annuelle continue de l'efficacité de l'entente.

1 - « Entente volontaire sur l'efficacité énergétique des décodeurs de télévision payante au Canada » disponible à http://www.energyefficiency-va.ca/wp-content/uploads/2017/10/CEEVA-as-Amended-9-6-17_FR.pdf.

2 - Voluntary Agreement for Ongoing Improvement to the Energy Efficiency of Set-Top Boxes disponible à <https://www.energy-efficiency.us/library/pdf/Set-top-Box-Voluntary-Agreement-2018-2.pdf>.

3 - Cette conclusion repose sur les données des achats faits en 2017 communiquées par les fournisseurs de services signataires de l'entente à D+R et sur les résultats des vérifications en laboratoire et de l'audit décrits dans le présent rapport.

VUE D'ENSEMBLE DE CEEVA

Les fournisseurs canadiens de services de télévision payante servent environ 11 millions⁴ de foyers au moyen de divers appareils spécialisés appelés décodeurs. Ces appareils permettent aux abonnés de recevoir des services de télévision et services divers encodés de la part des fournisseurs et gèrent divers services tels que des guides de programmation, des enregistreurs vidéo personnels (EVP) et la domotique, qui assurent une écoute fiable et améliorent l'expérience offerte aux clients. Les fournisseurs de services proposent un grand nombre de décodeurs qui comprennent des composantes matérielles et des logiciels qui sont souvent mis à jour afin d'offrir les technologies et les services les plus récents aux clients.

Tous les décodeurs exigent une source d'alimentation en électricité. Afin de réduire la consommation d'énergie de ces appareils, cinq des principaux fournisseurs de télévision payante, des fabricants de décodeurs et des organismes de soutien participent à l'EVEEDC, qui s'inspire d'une entente semblable conclue aux États-Unis (Voluntary Agreement for Ongoing Improvement to the Energy Efficiency of Set-Top Boxes).⁵

Les décodeurs reçus par les fournisseurs signataires de l'entente en 2017 sont classés en deux catégories :

- **Enregistreur vidéo personnel (EVP) :** Décodeurs dont les caractéristiques permettent l'enregistrement et l'écoute de contenus vidéo à partir d'un disque dur ou d'un dispositif de stockage intégré.⁶
- **Décodeur sans enregistreur :** Décodeurs sans fonction d'enregistrement et d'écoute de contenu vidéo.

Objectifs de CEEVA

L'entente vise principalement à favoriser l'installation de décodeurs écoénergétiques tout en appuyant l'innovation et les progrès de technologies qui évoluent rapidement, et sans nuire à l'expérience offerte aux clients. Comme elle favorise l'efficacité énergétique des décodeurs, l'entente vise à améliorer le bilan du Canada en matière d'environnement et à réduire son empreinte carbone sans perturber la grande qualité des services proposés par l'industrie de la télévision payante ou freiner l'innovation.

Membres signataires de l'entente et comité directeur

Les membres signataires et les participants actuels de l'entente sont énumérés ci-dessous. Chaque membre signataire ou non signataire est représenté au sein du comité directeur.

Fournisseurs de services signataires

- Bell Canada
- Cogeco
- Rogers Communications
- Shaw Communications
- Vidéotron

Fabricants signataires

- ARRIS
- Echostar Technologies
- Technicolor

4 - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes « Rapport de surveillance des communications 2017 » disponible à <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2017/rsc2017.pdf>.

5 - Voir la note n° 2 ci-dessus.

6 - Les EVP sont appelés enregistreurs vidéo numériques (DVR – Digital Video Recorder) dans l'entente.

Membres non signataires du comité directeur

- Ressources naturelles Canada (RNCan)
- CableLabs
- Consumer Technology Association (CTA)

Le comité directeur coordonne et régit l'entente et veille à l'atteinte des objectifs suivants de l'entente :

- Établir au Canada une entente, des normes et un comité directeur qui tiennent compte du marché nord-américain des décodeurs.
- Créer un processus simplifié, transparent et responsable.
- Appuyer une approche de consensus dans le processus décisionnel, le recours aux « votes » étant restreint à des circonstances très particulières.
- Soutenir l'innovation et éviter de perturber le marché ou les consommateurs canadiens.

Le comité directeur choisit également l'agrégateur de données qui publie un rapport annuel fondé sur les données fournies par chaque membre signataire. En 2017, le comité directeur a choisi D+R International, Ltd. à titre d'agrégateur de données.

Engagements des fournisseurs de services

L'entente a pour objectif principal d'assurer l'achat de décodeurs écoénergétiques. Les fournisseurs de services se sont engagés en particulier à ce que 90 % des nouveaux décodeurs reçus en 2017 respectent les niveaux d'efficacité énergétique du Volet 1 stipulés dans l'entente. Les niveaux d'efficacité énergétique plus élevés du Volet 2 s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2018. Afin de bien appuyer ces engagements, les fournisseurs de services se sont également engagés à informer les consommateurs des caractéristiques générales de consommation d'énergie de leurs décodeurs et à exercer une surveillance continue de l'efficacité de l'entente dans le cadre d'une révision annuelle de ses modalités.

Rôle de l'agrégateur de données

L'agrégateur de données est une organisation indépendante choisie par le comité directeur. Aux termes de l'entente, celui-ci doit regrouper et analyser les données confidentielles que les membres signataires de l'entente lui communiquent à titre confidentiel sur leurs achats afin d'établir la conformité avec les engagements décrits dans l'entente. Ce rôle comprend aussi la vérification des résultats des essais de tous les décodeurs déclarés par les fournisseurs de services. Si l'un des engagements n'est pas respecté, l'agrégateur de données commence un processus de remédiation prévue par l'entente.

En plus de regrouper et d'analyser les données annuelles fournies par chaque membre signataire, l'agrégateur de données doit aussi faire, chaque année, un audit des données d'approvisionnement fournies par un fournisseur de services choisi au hasard. Les résultats de l'audit de 2017 sont résumés dans l'annexe C.

Marché visé

Les membres signataires de l'entente ont convenu d'un objectif visant la desserte d'au moins 85 % du marché canadien de la télévision payante. Ils ont dépassé cet objectif en 2017, avec 9,5 millions d'abonnés desservis, soit 85,8 % de l'ensemble du marché de la télévision payante.⁷

Matériel visé

L'entente porte sur tous les nouveaux décodeurs reçus à partir du 1^{er} janvier 2017 par les fournisseurs de services signataires de l'entente. Les nouveaux décodeurs ne comprennent pas les modèles reçus pour la première fois avant cette date, ni les modèles retournés et réparés ou ayant fait l'objet d'une mise à niveau avant d'être distribués.

7 - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes « Rapport de surveillance des communications 2017 » disponible à <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2017/rsc2017.pdf>.

Essais des décodeurs

Afin de vérifier la conformité des décodeurs achetés en 2017 par les fournisseurs de services signataires de l'entente avec les exigences du Volet 1, l'entente stipule que tous les décodeurs doivent être mis à l'essai avec le logiciel du fournisseur de services et dans les conditions d'installation habituelles chez l'utilisateur final. Les essais doivent être faits par une organisation approuvée par le comité directeur et accréditée aux termes des normes ISO 17065 ou ISO 17025 ou reconnue à cette fin par le Conseil canadien des normes, ou les deux à la fois.

Pour l'année visée par le rapport de 2017, les cinq fournisseurs de services ont communiqué à l'agrégateur de données les résultats des essais faits par une tierce partie accréditée. L'agrégateur de données a comparé ces résultats et les données relatives à la consommation d'énergie aux valeurs déclarées et aux exigences du Volet 1. L'évaluation des résultats des essais permet de conclure que 100% des modèles essayés sont conformes aux exigences du Volet 1.

Tolérances relatives aux nouvelles caractéristiques

Pour suivre l'évolution rapide des technologies et des demandes des consommateurs, CEEVA inclut un processus qui permet aux parties prenantes de développer et de déployer des décodeurs dotés de nouvelles fonctions consommatrices d'énergie sans demander l'approbation préalable d'une nouvelle allocation énergétique pour cette fonction. Sans cette flexibilité, l'innovation et la concurrence pourraient être étouffées, car les consommateurs pourraient devoir patienter avant d'obtenir de nouvelles fonctions et services, tandis que les fournisseurs seraient privés des avantages du premier arrivé pour mettre de nouvelles capacités sur le marché.

À partir de 2018 pour le Volet 2, si un fournisseur de services distribue un décodeur doté d'une nouvelle caractéristique à laquelle aucune tolérance n'est rattachée et si, en raison de cette caractéristique, le décodeur excède les niveaux prévus pour le volet visé, il peut établir une tolérance initiale adéquate pour la consommation d'énergie qu'il indiquera dans son rapport à l'égard de cet appareil. Le comité directeur examinera les meilleures preuves disponibles pour établir une nouvelle tolérance à l'égard de cette caractéristique dans un délai de six mois.

Les seules caractéristiques en 2017 qui n'étaient pas visées par les tolérances du Volet 1 applicable faisaient déjà partie des tolérances du Volet 2 de l'EVEEDC : ultra-haute définition (UHD-4), traitement vidéo haute efficacité (TVHE), DOCSIS™ 3.0, interface réseau à domicile sans fil (W-IRD) et entrées et sorties multiples sans fil à 5 GHz (MIMO-5). Comme l'entente prévoyait déjà des tolérances adéquates pour ces caractéristiques, l'agrégateur de données et le comité directeur ont convenu que la meilleure façon de procéder consistait à ajouter les tolérances du Volet 2 nécessaires à la consommation d'énergie typique (CET) maximale acceptée pour le Volet 1 pour les modèles comprenant ces caractéristiques.⁸ Cette méthode permettra d'uniformiser les rapports relatifs à ces modèles présentés aux consommateurs lorsque les fournisseurs de services commenceront à appliquer le Volet 2, en 2018.

8 - CEEVA a également donné aux fournisseurs de services la possibilité d'utiliser la méthode et les procédures du Volet 2 pour 2017, de désactiver les nouvelles fonctionnalités pour les tests ou d'informer l'agrégateur de données, en utilisant le processus pour nouvelles fonctionnalités du Volet 2, de la consommation électrique incrémentielle de la fonction proposée d'être incluse dans les tolérances de consommation énergétique.

RAPPORT SUR LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

L'engagement principal de l'entente porte sur l'achat de décodeurs écoénergétiques, et en particulier de veiller à ce que 90 % de tous les nouveaux décodeurs reçus par les fournisseurs de services en 2017 soient conformes aux niveaux d'efficacité du Volet 1. D+R a constaté que tous les nouveaux décodeurs reçus par les fournisseurs de services en 2017 respectaient les niveaux prévus pour le Volet 1 et que 86,4 % d'entre eux étaient également conformes aux niveaux plus élevés prévus pour le Volet 2 une année avant l'entrée en vigueur de ces niveaux, en 2018.

Les nombres et les pourcentages de décodeurs reçus par les fournisseurs de services en 2017 et conformes aux niveaux d'efficacité énergétique du Volet 1 sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Décodeurs reçus en 2017

Catégorie	Unités reçus	Unités conformes aux normes du Volet 1	Pourcentage des unités conformes au Volet 1
Enregistreur vidéo numérique	876 729	876 729	100 %
Décodeur sans enregistreur	1 137 735	1 137 735	100 %
Total	2 014 464	2 014 464	100 %

TENDANCES ET DONNÉES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

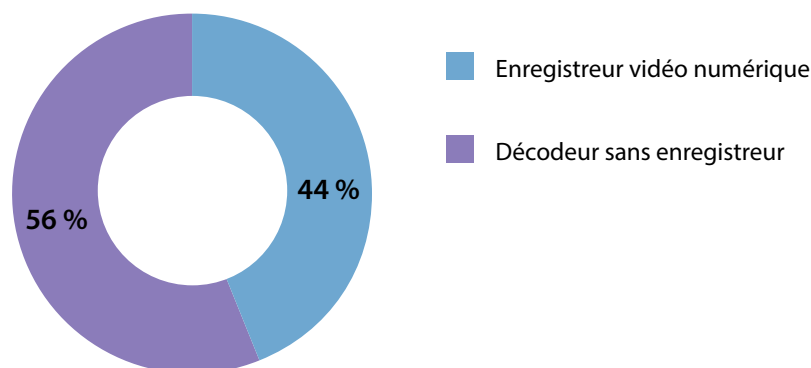
La CET pondérée moyenne des nouveaux décodeurs reçus en 2017 par les fournisseurs de services signataires de l'entente s'établissait à 85,2 kWh/année pour les décodeurs sans enregistreur et à 156,4 kWh/année pour les EVP. La consommation d'énergie plus élevée des EVP s'explique par le matériel utilisé pour offrir des fonctions supplémentaires, comme l'enregistrement et l'écoute d'émissions, qui ne sont pas comprises dans les EVP sans enregistreur.

Tableau 2 : CET pondérée moyenne par catégorie de décodeur

Catégorie	CET pondérée moyenne (kWh/année)
Enregistreur vidéo numérique	156,4
Décodeur sans enregistreur	85,2

Comme l'indique la figure 1 ci-dessous, 56 % des nouveaux appareils reçus par les fournisseurs de services signataires de l'entente étaient des décodeurs sans enregistreur, et 44 %, des EVP.

Figure 1 : Pourcentage de décodeurs reçus en 2017, par catégorie



Les données présentées dans ce premier rapport annuel sur l'application de l'entente peuvent servir de référence et être utiles pour comparer les résultats de l'entente au fil des prochaines années.

Certaines données permettent déjà de constater que l'EVEEDC permet d'économiser de l'énergie. La consommation d'énergie pondérée moyenne des EVP et des décodeurs sans enregistreur reçus en 2017 (la dernière année avant l'application des niveaux du Volet 2) par les fournisseurs de services canadiens signataires de l'entente est moins élevée que la consommation correspondante déclarée par les membres signataires de l'entente volontaire sur l'amélioration permanente de l'efficacité énergétique des décodeurs en vigueur aux États-Unis (EV des É.-U.) en 2016, soit l'année précédant la transition au Volet 2 aux États-Unis, en 2017 (voir le tableau 4).⁹

9 - Cette comparaison est étayée par le fait que l'EVEEDC et l'EV des É.-U. utilisent toutes deux la méthode d'essai de la version 3.0 des normes ENERGY STAR et la formule de calcul de la CET prévue pour le Volet 1.

Tableau 3 : CET pondérée moyenne de l'EVEEDC et de EV des É.-U. pour l'année finale du Volet 1

Catégorie	CET pondérée moyenne (kWh/année) – EVEEDC	CET pondérée moyenne (kWh/année) – EV des É.-U.
Enregistreur vidéo numérique	156,4	161,3
Décodeur sans enregistreur	85,2	85,6

INFORMATION SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR CONSOMMATEURS

Tous les fournisseurs de services signataires de l'entente se sont engagés à fournir aux abonnés et aux clients potentiels un accès raisonnable à l'information sur l'efficacité énergétique des décodeurs visés par le rapport. Ces renseignements permettent aux consommateurs de bien connaître les appareils écoénergétiques qu'ils peuvent choisir. Les liens vers ces renseignements sont indiqués dans l'annexe B et publiés en ligne à l'adresse <http://www.energyefficiency-va.ca/?lang=fr>.

CONCLUSION

L'entente s'est déjà révélée fructueuse au chapitre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des décodeurs au Canada. Pendant cette première année d'application, les membres signataires ont fait preuve d'efficacité dans la distribution de décodeurs écoénergétiques. En effet, tous les appareils étaient conformes aux niveaux d'efficacité énergétique prévus pour le Volet 1 et 86,4 % d'entre eux respectaient déjà les niveaux prévus pour le Volet 2. Les résultats de cette première année constituent déjà une référence pour évaluer les gains d'efficacité énergétique au cours des prochaines années.

ANNEXE A : DÉCODEURS REÇUS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE

La consommation d'énergie typique (CET) déclarée à l'égard de chaque modèle de nouveau décodeur reçu en 2017 par les membres signataires de l'EVEEDC est indiquée dans le tableau 4. Ces nombres représentent la CET déclarée, et non pas la CET calculée. Aux termes de l'entente, les fournisseurs de services peuvent choisir de publier une « CET déclarée » qui représente les valeurs arrondies de la CET calculée, afin de tenir compte des écarts de production. La puissance et la CET déclarée des modèles indiqués dans la présente annexe sont arrondies à la décimale supérieure (99,2 kWh/année au lieu de 99,11 kWh/année). Veuillez noter que la CET d'un modèle peut fluctuer pour diverses raisons, entre autres l'écart entre la CET déclarée et la CET calculée, l'ajout de diverses caractéristiques ou l'utilisation de logiciels différents par les fournisseurs de services qui distribuent un appareil. L'EVEEDC calcule la CET maximale tolérée d'un produit au moyen des tolérances de référence indiquées dans le tableau 5 et des tolérances prévues pour les caractéristiques mentionnées dans le tableau 6. Ce dernier tableau comprend également des descriptions des abréviations des caractéristiques employées dans la colonne « Tolérances déclarées » du tableau 4. Comme l'entente prévoit des règles portant sur l'indication des tolérances relatives aux caractéristiques, la colonne des tolérances déclarées indique seulement les caractéristiques retenues pour calculer la CET maximale tolérée d'un produit particulier.

Tableau 4 : Décodeurs reçus par les membres signataires de l'entente en 2017

Décodeurs reçus en 2017 par les signataires de l'entente					Tolérances déclarées	Caractéristiques du modèle (W)		CET (kWh/ année)	Atteint Volet 1	Atteint Volet 2 (adoption hâtive)
Fournisseur de services	Type Base Type	Principal fonction	Marque	No. de modèle		Marche	Veille			
Bell Canada	Protocole Internet (IP)	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	2502	TVP, HD, IRD, FM-T/IP	11,9	11,6	103,0	Oui	Oui
Bell Canada	Protocole Internet (IP)	Enreg- istreur vidéo numérique	Arris	5662	TVP, DVR, HD, FM-T/IP	13,6	12,2	113,5	Oui	Oui
Bell Canada	Télé Satellite	Décodeur sans enreg- istreur	Bell	6400	MVA, TVP, HD	7,4	7,0	62,0	Oui	Oui
Bell Canada	Télé Satellite	Enreg- istreur vidéo numérique	Bell	9400	MVA, TVP, DVR, HD, FM-C/S	14,0	13,8	122,0	Oui	Oui
Cogeco	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Tivo	TDC848000	TVP, CableCARD, DVR, HD, Domotique, FM-C/S	18,3	17,3	160,0	Oui	Oui
Cogeco	Câble	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	DCX860/ R4CC/9322	TVP, HD	6,8	6,2	60,0	Oui	Oui
Cogeco	Câble	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	DCX525/ 0310/001 Phase 1	TVP, HD	7,1	6,9	64,0	Oui	Oui
Cogeco	Protocole Internet (IP)	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	DCX860/ R4CC/9322 Mini	TVP, HD, IRD	6,6	6,0	58,0	Oui	Oui
Cogeco	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Arris	DCX900/ P68C/0322/ 1000 Phase 1	TVP, CableCARD, DVR, HD, Domotique, FM- C/S, TVHE, UHD-4	15,7	14,3	140,0	Oui	Oui
Cogeco	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Pace	RNG200N	TVP, DVR, HD, FM-C/S	16,5	15,7	145,0	Oui	Non
Rogers	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Cisco	CAV10 455HD	TVP, DVR, HD, Do- motique, FM-C/S, TVHE, UHD-4, D3	21,4	21,3	200,0	Oui	Oui
Rogers	Câble	Décodeur sans enreg- istreur	Cisco	CAV10 242HD	TVP, HD, IRD, FM-C/S, TVHE, UHD-4, D3	15,5	14,3	140,0	Oui	Oui
Shaw	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Arris	AX013ANM	MVA, TVP, CableCARD, DVR, HD, Domotique, FM-C/S, D3	21,6	20,1	184,0	Oui	Oui
Shaw	Protocole Internet (IP)	Décodeur sans enreg- istreur	Pace	PXD01ANI	MVA, TVP, HD, IRD	5,6	4,8	47,0	Oui	Oui

Tableau 4 : Décodeurs reçus par les membres signataires de l'entente en 2017

Décodeurs reçus en 2017 par les signataires de l'entente					Tolérances déclarées	Caractéristiques du modèle (W)		CET (kWh/ année)	Atteint Volet 1	Atteint Volet 2 (adoption hâtive)
Fournisseur de services	Type Base Type	Principal fonction	Marque	No. de modèle		Marche	Veille			
Shaw	Protocole Internet (IP)	Décodeur sans enreg- istreur	Cisco	CXD01ANI	MVA, TVP, HD, IRD	5,2	4,2	44,0	Oui	Oui
Shaw	Câble	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	DCX3200/ A081/033	TVP, CableCARD, D2, HD	12,2	10,0	105,0	Oui	Non
Shaw	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Arris	AX013ANM	TVP, CableCARD, DVR, HD, FM-C/S, D3	20,1	19,4	180,0	Oui	Oui
Shaw	Télé Satellite	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	DSR600	TVP, HD	9,9	9,5	90,0	Oui	Non
Shaw	Télé Satellite	Enreg- istreur vidéo numérique	Arris	DSR630	TVP, DVR, HD, FM-C/S	15,8	15,7	141,0	Oui	Non
Shaw	Télé Satellite	Décodeur sans enreg- istreur	Arris	DSR800	TVP, HD, MIMO-5	6,7	6,3	60,0	Oui	Oui
Shaw	Télé Satellite	Enreg- istreur vidéo numérique	Arris	DSR830	TVP, DVR, HD, FM-C/S, MIMO-5	11,9	10,9	105,0	Oui	Oui
Vidéotron	ANC	ANC	Cisco	DTA270HD	TVP, HD	5,1	5,0	50,0	Oui	Non
Vidéotron	Câble	Décodeur sans enreg- istreur	Cisco	4642HD	MVA, TVP, D2, HD, IRD	16,2	13,1	125,0	Oui	Non
Vidéotron	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Cisco	9887HD	MVA, TVP, HD, Do- motique, FM-C/S, D3	27,1	19,3	192,0	Oui	Oui
Vidéotron	Câble	Décodeur sans enreg- istreur	Technicolor	CAV10 242HD	MVA, TVP, HD, IRD, D3, UHD-4, TVHE	14,8	13,4	130,0	Oui	Oui
Vidéotron	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Technicolor	CAV10 455HD	MVA, TVP, DVR, HD, Domotique, FM-C/S, D3, UHD-4, TVHE	21,5	16,9	174,0	Oui	Oui
Vidéotron	Câble	Enreg- istreur vidéo numérique	Samsung	GX-VD940CJ	MVA, TVP, CableCARD, DVR, HD, Domotique, FM-C/S, D3, UHD-4, TVHE	22,8	20,1	200,0	Oui	Oui

Tableau 5 : Tolérances des bases de décodeurs

Tableau 5 comprend une énumération des types de bases et les tolérances (kWh/année) pour les décodeurs reçus en 2017 indiqués dans le tableau 4 ci-dessus.

Type de base	Tolérance du Volet 1 (kWh/année)
Câble	60
Câble ATN	35
Protocole Internet (PI)	50
Satellite	70

Tableau 6 : Tolérances relatives aux fonctions des décodeurs

Le tableau 6 comprend une énumération des caractéristiques, les descriptions des caractéristiques et les tolérances (CET en kWh/année) des décodeurs reçus en 2017 et indiqués dans le tableau 4 ci-dessus.

Caractéristique	Description	Tolérance (V 3.0 kWh/année)
TVP	Traitement vidéo de pointe	12
CableCARD	CableCARD	15
DVR	Enregistreur vidéo numérique	45
D2	DOCSIS 2.0	20
HD	Haute définition	25
IRD	Interface réseau domestique	10
Domotique	Domotique	40
FM-C/S	Flux multiples – câble/satellite	16
FM-T/IP	Flux multiples – liaisons terrestres/IP	8
MVA	Mise en veille automatique	-
Tolérances du Volet 2 équivalentes à des tolérances de nouvelles caractéristiques du Volet 1		
D3	DOCSIS 3.0	50
TVHE	Traitement vidéo haute efficacité	10
MIMO-5	MIMO Wi-Fi IRD 5	4
UHD-4	Ultra haute définition - 4K	4

ANNEXE B : INFORMATION SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DESTINÉE AUX CONSOMMATEURS

Les fournisseurs de services signataires de l'entente se sont engagés à offrir un accès raisonnable à l'information publique sur l'efficacité énergétique de leurs décodeurs. Les adresses URL des sites où l'on peut trouver cette information sont indiquées dans le tableau ci-dessous. L'information relative à toutes les entreprises est également disponible à : <http://www.energyefficiency-va.ca/>.

Tableau 7 : Information sur l'efficacité énergétique destinée aux consommateurs

Fournisseur de services	Site Web d'information des consommateurs
Bell Canada	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-entreprise/2017-rapport-rse/2018-bell-information-con-sommation-energetique-decodeurs.pdf
Cogeco	https://energyca.cablelabs.com/cogeco/?lang=fr
Rogers Communications	https://energyca.cablelabs.com/rogers/?lang=fr
Shaw (Câble)	https://community.shaw.ca/docs/DOC-11219
Shaw Direct (Satellite)	http://www.shawdirect.ca/english/support/article?articleid=8389&languageid=1033
Vidéotron	https://energyca.cablelabs.com/Videotron/?lang=fr



Aux termes de l'entente, les fournisseurs de services signataires de l'entente doivent fournir chaque année des données sur leurs achats à l'agrégateur de données, D+R International, Ltd. Ce dernier analyse les données recueillies et publie ensuite les résultats dans un rapport annuel. Afin de protéger le caractère confidentiel de l'information, toutes les données sont regroupées avant d'être présentées dans le rapport annuel. De plus, afin de vérifier l'exactitude des données fournies par chaque fournisseur de services, l'entente prévoit une vérification annuelle des données sur les achats d'un fournisseur de services. Chaque année, un fournisseur de services est choisi au hasard pour cette vérification.

L'agrégateur de données a vérifié les données sur les achats faits en 2017 à l'origine des résultats présentés dans le rapport annuel de l'année visée. Le fournisseur de services choisi au moyen de la fonction de « choix aléatoire » du logiciel Excel a été invité à communiquer à l'agrégateur de données une liste de tous les décodeurs achetés en 2017, ainsi que les détails sur toutes les livraisons et les fiches des caractéristiques de chaque modèle acheté.

À titre d'agrégateur de données, D+R a conclu que les données fournies par le fournisseur de services pour la vérification annuelle des données sur les achats est alignée avec le rapport annuel soumis par ce fournisseur.

15 août 2018



D+R
International